RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2019 sous le numéro de dépôt 13081

Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/13081

Déposant :

Nom/dénomination : CARMA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 330 598 616

N° gestion : 1997 B 01224

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 29 AOUT 2019
Numéro : 13081

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 20 MAI 2019

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, soit un bénéfice net comptable de 5.532.996,45 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur est ainsi porté à la somme de 41.699.126,96 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2015	2.00 €	2.00 €	/
2016	1.32 €	1.32 €	/
2017	/	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
CARMA S.A.
4-8, rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Ce rapport contient 41 pages
Référence : RT-192-49

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Siège social : 4-8, rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Capital social : €.23 270 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société CARMA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant de 142 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 8 - Provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et « MRH ».

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- l'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres,
- il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique,
- la fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables,
- l'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Les travaux réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer,

- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARMA par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 7 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 16ème année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 17ème année de leur mission sans interruption dont respectivement 16 et 17 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 3 mai 2019

KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2019

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Courrèges
Associé

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Bilan Actif (en euros)	31/12/2018 Brut	Amort ou prov	Net	31/12/2017
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			-	-
Actifs incorporels	16 863 898	5 187 685	11 676 212	12 298 125
Placements :	260 508 606	-	260 508 606	221 337 494
Terrains et constructions	14 868 754	-	14 868 754	8 144 819
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	10 706 366	-	10 706 366	8 147 869
Autres placements	234 646 688	-	234 646 688	204 758 009
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	286 797	-	286 797	286 797
Placements représantant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :			54 681 947	61 770 996
Provisions pour primes non acquises			779 520	-
Provisions d'assurance-vie			-	-
Provisions pour sinistres (vie)			-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)			53 902 427	61 770 996
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)			-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)			-	-
Provisions d'égalisation			-	-
Autres provisions techniques (vie)			-	-
Autres provisions techniques (non-vie)			-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte			-	-
Créances :	11 186 557	-	11 186 557	21 873 376
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	7 832 783	-	7 832 783	9 803 420
Primes acquises non émises	*3 708 175*	-	*3 708 175*	*1 595 015*
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*4 124 608*	-	*4 124 608*	*8 208 405*
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	9 637 992
Autres créances :	3 353 774	-	3 353 774	2 431 964
Personnel	*3 182*	-	*3 182*	*800*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*138 386*	-	*138 386*	*648 695*
Débiteurs divers	*3 212 206*	-	*3 212 206*	*1 782 469*
Capital appelé non versé	-	-	-	-
Autres actifs :	1 146 347	-	1 146 347	1 567 314
Actifs corporels d'exploitation	1 486 270	339 923	1 146 347	806 520
Comptes courants et caisse	-	-	-	760 793
Actions propres	-	-	-	-
Comptes de régularisation - Actif :	23 045 127	-	23 045 127	23 083 857
Intérêts et loyers acquis non échus	2 282 470	-	2 282 470	2 177 247
Frais d'acquisition reportés	18 634 924	-	18 634 924	18 958 832
Autres comptes de régularisation	2 127 733	-	2 127 733	1 947 778
Différence de conversion	-	-	-	-
Total de l'Actif			**362 244 795**	**341 931 162**
			362 244 795,05	*341 931 162,08*
			-	-

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Bilan Passif (en euros)	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres :	**104 396 878**	**87 660 710**
Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	23 270 000	23 270 000
Primes liées au capital social	23 987 906	12 781 096
Réserves de réévaluation	-	-
Autres réserves	15 439 845	15 443 483
Report à nouveau	36 166 131	30 229 808
Résultat de l'exercice	5 532 996	5 936 323
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes :	**207 455 620**	**209 261 334**
Provisions pour primes non acquises	51 909 405	46 254 522
Provisions d'assurance-vie	-	-
Provisions pour sinistres (vie)	-	-
Provisions pour sinistres (non-vie)	141 716 326	150 007 098
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
Provisions pour égalisation	611 252	479 051
Autres provisions techniques (vie)	-	-
Autres provisions techniques (non-vie)	13 218 636	12 520 663
Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
Provisions pour risques et charges	**3 951 265**	**2 237 074**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
Autres dettes :	**42 840 752**	**39 595 553**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 246 871	10 224 127
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 160 151	355 382
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 792 849	2 059 530
Autres dettes :	30 640 880	26 956 514
Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	*8 806 267*	*8 424 783*
Personnel	*1 601 055*	*1 318 734*
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	*8 233 352*	*5 072 428*
Créanciers divers	*12 000 206*	*12 140 569*
Comptes de régularisation - Passif	**3 600 281**	**3 176 491**
Différence de conversion	-	-
Total du passif	**362 244 795**	**341 931 162**

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Compte technique de l'assurance non-vie (en euros)	Opérations Brutes	2018 Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	2017 Opérations Nettes
Primes acquises :	199 710 784	15 949 339	183 761 445	168 629 514
Primes	*199 107 955*	*15 958 855*	*183 149 100*	*165 113 345*
Variation des primes non acquises	*-602 829*	*9 516*	*-612 345*	*-3 516 169*
Produit des placements alloués			2 629 184	3 467 978
Autres produits techniques			1 628 844	1 692 078
Charges des sinistres :	74 968 269	-4 793 812	79 762 081	78 274 738
Prestations et frais payés	*98 884 611*	*6 302 606*	*92 582 005*	*70 504 124*
Charges des provisions pour sinistres	*-23 916 341*	*-11 096 418*	*-12 819 923*	*7 770 614*
Charges des autres provisions techniques	-166 472	-	-166 472	-178 000
Participations aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration :			95 976 738	86 440 555
Frais d'acquisition			*81 730 257*	*74 947 469*
Frais d'administration			*14 649 938*	*11 570 290*
Commissions reçues des réassureurs			*403 457*	*77 204*
Autres charges techniques			16 651	-121 323
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance non-vie			**12 430 475**	**9 373 600**
		Contrôle	*12 430 475*	*9 373 600*

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Compte technique de l'assurance non-vie (en euros)	Opérations 31/12/2018	Opérations 31/12/2017	
Résultat technique de l'assurance non-vie	12 430 475	9 373 600	
Résultat technique de l'assurance vie	-	-	
Produits des placements :	6 253 219	7 035 944	**4 425 819**
Revenus des placements	*6 124 572*	*5 713 038*	
Autres produits des placements	*127 508*	*22 686*	
Profits provenant de la réalisation des placements	*1 138*	*1 300 219*	
Produits des placements alloués	-	-	
Charges des placements :	1 827 400	1 506 777	
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	*796 665*	*717 024*	
Autres charges des placements	*856 199*	*789 753*	
Pertes provenant de la réalisation des placements	*174 536*	-	
Produits des placements transférés	2 629 184	3 467 978	
Autres produits non techniques	79 579	50 983	
Autres charges non techniques	-	-	
Résultat exceptionnel :	-466 827	-429 635	
Produits exceptionnels	*7 076*	*90 786*	
Charges exceptionnelles	*473 903*	*520 420*	
Participation des salariés	-7 473	20 096	
Impôt sur les bénéfices	8 314 339	5 099 718	
Résultat de l'exercice	**5 532 996**	**5 936 323**	
	5 532 996	5 936 323	
	0	0	

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

AU 31/12/2018

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice
Evénements postérieurs à la clôture des comptes

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES
Note n°1 - Référentiel réglementaire
Note n°2 - Actifs incorporels
Note n°3 – Placements
Note n°4 – Titres de participations
Note n°5 – Créances
Note n°6 – Autres postes de l'actif
Note n°7 – Frais d'acquisition reportés
Note n°8 – Provisions techniques
Note n°9 – Provisions pour risques et charges
Note n°10 – Réassurance
Note n°11 – Produits et charges
Note n°12 – Hors bilan
Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN
Note n°14 – Actifs immobilisés
Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice
Note n°16 – Etat récapitulatif des placements
Note n°17 – Filiales et participations
Note n°18 – Echéances des créances et des dettes
Note n°19 – Provisions pour risques et charges
Note n°20 – Evolution de la sinistralité
Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif
Note n°22 – Variations des fonds propres
Note n°23 – Engagements donnés et reçus
Note n°24 – Actionnariat

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
Note n°25 – Compte de résultat technique non vie
Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes
Note n°27 – Evolutions des provisions techniques
Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement
Note n°29 – Personnel
Note n°30 – Ventilation des commissions
Note n°31 – Charges et Produits exceptionnels
Note n°32 – Charges non techniques
Note n°33 – Participation et Charges d'impôts

AUTRES INFORMATIONS
Note n°34 – Opération de fusion-absorption
Note n°35 – Consolidation des comptes
Note n°36 – Honoraires des commissaires aux comptes
Note n°37 – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Faits marquants

Restructuration du Groupe Carma

Le Groupe Carma était composé, avant la restructuration, de la société Carma (assurance IARD), la mère, et de 3 filiales : Lybernet Assurances (assurances IARD et gestion pour compte), Carmavie (assurance vie) et Carma Courtage (courtage et prestations de services en assurance).

La restructuration du Groupe s'est articulée autour de 2 opérations principales :

- Un apport partiel d'actifs de la Branche Complète d'Activité « Gestion pour compte » de la société Lybernet Assurances à la société Carma Courtage ;
- Une fusion simplifiée par absorption de la société Lybernet Assurances par la société carma avec transfert de portefeuille, sous réserve de l'autorisation de l'ACPR.

Ces opérations ont entrainé le transfert du portefeuille des contrats d'assurance de la société Lybernet Assurances au profit de la société Carma (autorisé par l'ACPR le 23 décembre 2018) et la dissolution de plein droit de la société Lybernet Assurances, le 23 décembre 2018, étant précisé que la société Carma Courtage a changé de dénomination sociale le 20 novembre 2018 pour devenir la société Lybernet.

Ces opérations de restructuration du Groupe Carma ont permis de simplifier l'organisation du Groupe en renforçant le positionnement de la société Carma dans son rôle de structure de référence en assurance IARD au sein du Groupe et en reclassant l'activité de « Gestion pour compte » développée par Lybernet Assurances au sein de la société Lybernet (ex Carma Courtage) afin de créer une structure unique experte en distribution et gestion pour compte.

Gouvernance

Nomination de Frédéric Mazurier en tant que président du conseil d'administration de Carma lors du conseil d'administration Carma du 30 janvier 2018 en lieu et place de Gauthier Durand Delbecque démissionnaire.

Mise en place d'un comité des rémunérations lors du conseil d'administration Carma du 30 janvier 2018.

Nomination de Fabrice Lecuyer en tant que directeur général de Carma en lieu et place de Pierre Olivier Grall le 19 décembre 2018.

Innovation

L'année 2018 a été marquée par le lancement de l'assurance en libre-service dans les formats hypermarchés, supermarchés, et magasins de proximité du groupe Carrefour en France. Les produits concernés sont les suivants : l'assurance scolaire et extra-scolaire et la garantie Multi Nomades (lancés à l'été 2018), et la garantie Panne + 2 ans d'extension de garantie Console de jeux (lancée en fin d'année).

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Produits

L'extension de garantie Panne (+1 an / +2 ans / +3 ans) pour les appareils nomades a été ajoutée à la gamme de garanties électroménager (limitée uniquement aux PC portables pour l'Hyper).
Enfin, les appareils des catégories Accessoires et composants, Périphériques, et Objets connectés peuvent désormais être assurés sur le site Rue du Commerce

Une refonte du site internet de Carrefour Assurance a été livrée en juin 2018. Les produits pouvant être souscrits sur ce site sont les suivants : Auto, MRH, Garantie Multi Nomades, Assurance santé chien / chat, Protection Famille, Protection Avenir, Assurance scolaire et extra-scolaire, garantie Panne + 2 ans Console de jeux, Assurance Santé. Le site permet également aux clients libre-service de souscrire au produit d'assurance choisi via un parcours dédié.

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Aucun événement majeur n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°1 - Référentiel réglementaire

Les comptes de l'exercice 2018 de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

Note n°2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans en fonction de l'importance des nouvelles applications dans le système d'information et de leur durée d'utilisation.
Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Note n°3 – Placements

Placements immobiliers :

Les parts détenues dans des sociétés immobilières sont inscrites à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts.
La valeur liquidative est communiquée par le gestionnaire du fond concerné et sert à la valorisation de ces actifs dans les comptes de la société.
En cas de dépréciation, une provision pour dépréciation durable est comptabilisée sous les mêmes critères que les autres placements.

Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation :

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors frais. Ces placements sont évalués à chaque clôture annuelle selon la valeur nette comptable.

Autres placements :

Les titres à revenu fixe sont enregistrés en date de règlement / livraison à leur prix d'achat hors frais et coupons courus. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est constatée en résultat (primes ou décotes) selon l'étalement actuariel en contrepartie des comptes de régularisation (actif ou passif). Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les intérêts courus non échus à la clôture sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif.

Les valeurs mobilières autres que celles à revenu fixe sont enregistrées hors frais. Les résultats de cession de titres sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Les dépréciations pouvant être constituées sont de différentes natures :

- La première est liée au risque de contrepartie avéré sur un émetteur privé pour lequel la société a tenu la totalité des engagements souscrits par cette contrepartie.

- La deuxième nature est relative aux placements au sens de l'article R.343-10 du Code des assurances qui sont provisionnés en raison d'une moins - value latente au-delà de -20% sur une durée inférieure à six mois* précédant l'arrêté et dont le retour à un niveau en - deçà des -20% n'est pas envisagé à court terme.

- La troisième est la provision pour risque d'exigibilité qui est constatée lorsque la valeur nette comptable des placements non amortissables est supérieure à leur valeur globale comme prévu par l'article R. 332-20 du code des assurances.

Aucune dépréciation sur les encours précités n'a été constatée au 31 décembre 2018 du fait de l'absence de risque avéré.

Les placements alloués au résultat technique résultent de l'application d'un prorata aux produits des placements calculé à partir provisions techniques nettes de réassurance rapporté à la somme des capitaux propres et provisions techniques nettes de réassurance.

Note n°4 – Titres de participations

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'évaluation de ces titres non cotés de filiales détenues à 99,99% ou plus est déterminée selon une quote-part de situation nette.

Note n°5 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque des éléments probant une perte probable sont présents à la clôture des comptes.

Note n°6 – Autres postes de l'actif

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	**Durée d'amortissement**
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les charges constatées d'avance, comptabilisées au prorata temporis, sont composées de frais généraux (contrats de maintenance dont l'échéance se situe sur l'exercice suivant) ainsi que de frais de gestion.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°7 – Frais d'acquisition reportés

Les entreprises pratiquant les opérations mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 310-1 du code des assurances inscrivent à l'actif du bilan la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. La période d'imputation des frais d'acquisition ne peut s'étendre au-delà de la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non reconduction ni, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance de prime. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du code des assurances est prise en compte pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition. Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises ; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure ; il est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices ; il est amorti en totalité en cas de résiliation anticipée, d'annulation ou de transfert du contrat. La fraction non imputable à l'exercice des commissions des réassureurs est également inscrite au bilan; le montant reporté est calculé et repris en compte de résultat selon les mêmes méthodes que celles retenues pour les frais d'acquisition des affaires brutes correspondantes.

Le montant des frais d'acquisition reportés s'élève au 31-12-2018 à 18 635 K€.

Note n°8 – Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).
Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie). Le montant de cette provision nette de recours au 31-12-2018 s'élève à 141 716K€.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques.

Le calcul effectué pour l'assurance automobile et multirisques habitation (hors responsabilité civile lourde) de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide de 3 méthodes basées sur les triangles de règlements. La moyenne des 3 méthodes (De Vylder, Chain ladder et Taylor) est retenu pour le provisionnement.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde, la charge à l'ultime est déterminée par une méthode de re-échantillonnage avec comme source de données l'historique de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont presque généralement évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO : depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en incorporant le taux de revalorisation légal de 2.25%.

Une méthode de Chain Ladder est appliquée pour les catastrophes naturelles aux triangles de règlements et de charge,

Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, le protection juridique et la santé.

La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents, assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder appliquée aux triangles de règlements annuels ou trimestriels (ou à défaut une de ses variantes : London Chain, deVylder, Taylor) pour le calcul de la provision de chaque produit.

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporel».

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

CARMA a ainsi constitué :

- Une provision pour faire face aux fluctuations de sinistralité des assurances multirisques habitation
- Une provision pour faire face aux fluctuations de sinistralité des assurances protection accident

Le montant de cette provision au 31-12-2018 s'élève à 611 K€.

Son Calcul est basé sur l'Article 39 quinquies GB du code général des impôts à savoir :

- La dotation annuelle de la provision est limitée à 75 % du bénéfice technique du contrat ou de l'ensemble de contrats concernés, net de cessions en réassurance.

- Le montant total atteint par la provision ne peut, pour chaque exercice, excéder, par rapport au montant des primes ou cotisations afférentes aux contrats concernés, nettes d'annulations et de cessions en réassurance, acquises au cours de l'exercice : 23 % pour un effectif d'au moins 500 000 assurés, 33 % pour un effectif de 100 000 assurés, 87 % pour un effectif de 20 000 assurés et 100 % pour un effectif de 10 000 assurés au plus. Lorsque l'effectif concerné est compris entre deux des nombres représentant l'effectif mentionné à la phrase précédente, le taux est déterminé en fonction de l'effectif selon des modalités fixées par le décret en Conseil d'Etat.

La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»

Une provision mathématique pour les dossiers en rente a été constituée pour un montant de 13 008 K€.

Cette provision est calculée, pour la rente d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%. Le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois soit 0,41% (au 31-12-2018).

La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»

Une provision pour risques croissants a été constituée au 31-12-2018 et le montant de cette provision s'élève à 152 K€.

La PRC, qui concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»

Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

Une provision pour risques en cours a été constituée au 31-12-2018 et le montant de cette provision s'élève à 59 K€.

Note n°9 – Provisions pour risques et charges

La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers, à savoir les dépenses qui n'auraient pas été engendrées en l'absence de cette obligation.

Une provision pour départ à la retraite est présente dans les comptes de la société pour un montant de 1 167 K€. L'obligation de la société au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe.

Une provision pour risque fiscal de 2 785 K€ a été constituée au 31 décembre 2018 en estimation des conséquences d'un contrôle fiscal en cours et pour lequel un recours hiérarchique est acté début 2018.

Note n°10 – Réassurance

L'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 indique qu'en ce qui concerne les acceptations en réassurance, les entreprises enregistrent immédiatement en comptabilité tous les éléments reçus de leurs cédantes. En l'absence d'informations suffisantes, elles estiment les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ouverture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes, ou elles compensent provisoirement les soldes de tous les comptes incomplets d'un même exercice par une écriture d'attente qui sera contrepassée à l'ouverture de l'exercice suivant. En tout état de cause et quel que soit le mode de comptabilisation retenu, lorsque le réassureur connaît l'existence d'une perte, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Note n°11 – Produits et charges

Primes et accessoires émis

Le poste Primes et accessoires émis correspond aux primes émises de l'exercice ainsi que des frais accessoires – principalement des frais d'échéance. Ces éléments sont comptabilisés pour leur montant net de taxes.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Charges de sinistre

Les charges de sinistres incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit, les commissions versées au titre de la gestion des sinistres et les frais de contentieux liés aux sinistres.

Produits non techniques

Ce poste contient les frais de fonctionnement de la filiale exerçant une activité de Courtage.

Produits et charges exceptionnels

Ces postes enregistrent les opérations d'assurance qui ne peuvent être comptabilisées dans les autres rubriques comptables, notamment les opérations liées aux assurés qui ne peuvent s'assujettir à des annulations de primes, ainsi que les éléments dont la nature ne rentre pas dans l'exploitation courante comme la provision pour investissement.

Règle d'allocation des produits financiers

Le résultat de la gestion des placements financiers est ventilé en deux parties :

- Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des opérations techniques,
- Les produits générés par les capitaux propres et qui sont placés dans la partie des opérations non techniques.

Règle d'affectation des charges par destination

L'enregistrement initial des charges est effectué par nature aux comptes de la classe 9. Les comptes de la classe 9 sont soldés par enregistrement des charges aux comptes par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination; lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition revue périodiquement.
Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Les principales clefs sont les suivantes :

Types de Charges	**Sinistres**	**Acquisition**	**Administration**	**Autres ch. non technique**	**Frais internes de gestion**
Frais généraux	20%	50%	30%		
Frais de personnel	15%	40%	35%	5%	5%

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°12 – Hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'a été donné au cours de l'exercice 2018.

Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du nouveau plan comptable, les comptes de l'exercice 2018 ont été arrêtés suivant les règles en vigueur dans la profession et en conformité avec le Code des Assurances et le règlement ANC n°2015-11.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

Note n°14 – Actifs immobilisés (en K €)

Immobilisations brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**14 767**	**1 154**	**0**	**943**	**16 864**
Actifs corporels d'exploitation	**1 061**	**487**	**61**	**0**	**1 487**
Dont dépôts et cautionnements	36	1	0	0	37
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**15 828**	**1 641**	**61**	**943**	**18 351**

* Les autres mouvements correspondent aux frais d'établissement dans le cadre de la fusion-absorption de la société Lybernet Assurances.

Amortissements et dépréciations

	Amortissement à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements*	Amortissement à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**2 469**	**1 776**	**0**	**943**	**5 188**
- amortissements	2 469	1 776	0	943	5 188
- dépréciations	0	0	0	0	0
Actifs corporels d'exploitation	**254**	**147**	**61**	**0**	**340**
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépôts et cautionnements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**2 723**	**1 923**	**61**	**943**	**5 528**

* Les autres mouvements correspondent aux placements transférés à Carma dans le cadre de la de la fusion-absorption de la société Lybernet Assurances.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice (en K €)

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements *	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan	Valeur de réalisation
Placements immobiliers dans l'OCDE	8145	6 724	0	0	14 869	14 869	15 017
Obligations dans l'OCDE	195 094	0	8 776	23 017	209 335	209 335	218 178
Actions dans l'OCDE	8 148	4 559	2 000	0	10 707	10 707	14 093
OPCVM dans l'OCDE	9 663	47 861	34 608	2 395	25 311	25 311	24 423
TOTAL	**221 050**	**59 144**	**45 384**	**25 412**	**260 222**	**260 222**	**271 711**
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-9	195 094	0	8 776	23 017	209 335	209 335	218 178
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-10	25 956	59 144	36 608	2 395	50 887	50 887	53 533
TOTAL	**221 050**	**59 144**	**45 384**	**25 412**	**260 222**	**260 222**	**271 711**

* Les autres mouvements correspondent aux placements transférés à Carma dans le cadre de la de la fusion-absorption de la société Lybernet Assurances.

Note n°16 – Etat récapitulatif des placements

CARMA 1092 04 02

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS VU AU 31/12/2018 (en milliers d'euros)

code ISIN	ECHEANCE	TITRES	NOMINAL	TAUX	Valeur brute	Amort.	VALEUR DE REALISATION	+/-VALUE	valeur de rembt
QS0007971482		ACCIMMO PIERRE			2 232,2		2 395,9	163,7	0,0
FR0013084423		RES.PR.FD 1 SI.2D			2 912,6		2 869,4	-43,2	0,0
FR0012801520		HEALT.PR.FD 2SPP2D			3 000,0		3 045,2	45,2	0,0
QS0007972159		OPUS REAL			3 998,4		3 998,4	0,0	0,0
QS0007971680		ACCES VALEUR PIERRE			2 725,5		2 708,2	-17,3	0,0
Placements Immobiliers dans l'OCDE					14 868,7	0,0	15 017,1	148,4	0,0
EU000A1G4DN5	2022-04-04	UNION EUROPEENNE	5 000	2,750%	5 435,0	-276,7	5 494,8	336,5	5 000,0
EU000A1GVVF8	2026-09-04	UNION EUROPEENNE	3 000	3,000%	3 127,8	-47,4	3 599,3	518,8	3 000,0
FR0010 776161	2019-10-25	OAT	3 000	3,750%	3 220,5	-196,1	3 105,9	81,5	3 000,0
FR0010800540	2024-09-11	EDF	3 500	4,625%	3 879,8	-202,1	4 197,7	520,0	3 500,0
FR0010895987	2020-05-10	ADP	1 850	3,886%	1 881,4	-26,3	1 951,8	96,7	1 850,0
FR0010918490	2021-01-06	VEOLIA ENVIRT	2 500	4,247%	2 618,7	-91,8	2 706,4	179,5	2 500,0
FR0010949651	2020-10-25	OAT	5 000	2,500%	5 286,5	-219,1	5 278,5	0,0	5 000,0
FR0010951806	2022-10-21	SAGESS	2 000	3,125%	2 150,0	-87,4	2 238,9	176,3	2 000,0
FR0010952770	2022-10-18	ENGIE	2 500	3,500%	2 522,5	-14,6	2 806,9	299,0	2 500,0
FR0010957662	2019-10-29	BOUYGUES	1 200	3,641%	1 202,4	-2,3	1 236,5	36,4	1 200,0
FR0010967216	2020-11-23	DANONE	2 000	3,600%	2 000,0	0,0	2 134,3	134,3	2 000,0
FR0011001098	2021-02-03	RTE EDF	2 000	4,125%	2 006,7	-5,2	2 173,1	171,6	2 000,0
FR0011 059088	2021-10-25	OAT	5 500	3,250%	5 790,5	-196,5	6 071,7	0,0	5 500,0
FR0011140912	2022-02-15	ADP	3 200	3,875%	3 280,0	-52,9	3 579,5	352,5	3 200,0
FR0011182641	2022-01-18	EDF	2 500	3,875%	2 825,0	-209,7	2 774,9	159,6	2 500,0
FR0011225127	2020-03-30	VINCI	1 500	3,375%	1 503,7	-3,3	1 565,3	64,9	1 500,0
FR0011234921	2022-04-19	LEGRAND	1 000	3,375%	1 010,5	-6,8	1 104,0	100,2	1 000,0
FR0011319227	2022-04-25	OSEO_BPI	5 000	2,375%	5 049,0	-30,7	5 414,3	396,0	5 000,0
FR0011332196	2023-01-16	BOUYGUES	2 000	3,625%	2 103,7	-53,3	2 247,1	196,7	2 000,0
FR0011333186	2022-10-25	CADES	2 500	2,500%	2 577,5	-45,9	2 750,5	218,9	2 500,0
FR0011337880	2022-10-25	OAT	8 500	2,250%	8 515,1	-10,5	9 314,7	810,2	8 500,0
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQUIDE	8 000	2,125%	8 127,4	-85,6	8 459,6	417,8	8 000,0
FR0011360478	2024-11-26	LA POSTE	4 000	2,750%	4 062,0	-29,0	4 492,0	459,0	4 000,0
FR0011388339	2025-01-17	CRH	2 000	2,400%	1 987,0	6,0	2 244,3	251,3	2 000,0
FR0011417591	2025-10-25	OSEO_BPI	3 000	2,750%	3 166,5	-69,7	3 469,4	372,5	3 000,0
FR0011462746	2023-04-05	UNEDIC	3 000	2,250%	3 020,1	-11,2	3 284,0	275,0	3 000,0
FR0011486067	2023-05-25	OAT	4 000	1,750%	4 383,2	-178,2	4 316,4	111,4	4 000,0
FR0011527241	2023-06-28	DANONE	1 500	2,600%	1 524,0	-12,2	1 633,5	121,7	1 500,0
FR0011565555	2023-09-12	RTE EDF	4 000	2,875%	4 020,7	-10,4	4 442,8	432,5	4 000,0
FR0011619436	2024-05-25	OAT	3 000	2,250%	3 291,0	-125,3	3 345,3	179,6	3 000,0
FR0011625433	2023-11-14	SANOFI	4 800	2,500%	5 201,4	-176,3	5 272,3	247,3	4 800,0
FR0011842913	2024-04-09	ESSILOR	1 200	2,375%	1 218,0	-8,1	1 321,7	111,8	1 200,0
FR0011962398	2024-11-25	OAT	4 500	1,750%	5 078,6	-194,7	4 934,9	51,1	4 500,0
FR0012146801	2026-09-10	SANOFI AVENTIS	3 500	1,750%	3 524,5	-8,0	3 717,4	200,9	3 500,0
FR0012159812	2024-11-25	CADES	2 000	1,375%	1 997,6	1,0	2 136,4	137,8	2 000,0
FR0012206993	2025-04-07	ADP	1 500	1,500%	1 495,5	1,7	1 558,6	61,4	1 500,0
FR0012384667	2024-12-16	PUBLICIS	2 500	1,625%	2 505,0	-1,9	2 563,3	60,2	2 500,0
FR0012452191	2025-01-20	ARKEMA	2 000	1,500%	1 994,0	2,3	2 048,1	51,8	2 000,0
FR0012602761	2026-03-13	ENGIE	2 000	1,000%	1 996,0	1,4	2 002,1	4,7	2 000,0
FR0012766889	2025-06-03	AIR LIQUIDE	2 000	1,250%	2 006,0	-2,1	2 058,8	54,9	2 000,0
FR0012861821	2023-07-24	ADP	2 000	1,500%	2 026,8	-11,0	2 095,3	79,5	2 000,0
FR0012942647	2022-09-14	ICADE	2 500	1,875%	2 512,5	-5,8	2 585,5	78,8	2 500,0
FR0012967461	2023-09-18	CARMILA	3 000	2,375%	3 026,9	-10,3	3 099,8	83,2	3 000,0
FR0012969038	2025-09-22	SANOFI	1 500	1,500%	1 482,8	5,3	1 577,7	89,6	1 500,0
FR0013060209	2025-11-27	RTE EDF	3 000	1,625%	3 019,5	-5,8	3 117,2	103,4	3 000,0
FR0013073277	2027-12-16	LEGRAND SA	2 000	1,875%	2 005,0	-1,2	2 113,4	109,6	2 000,0
FR0013121753	2026-02-19	KLEPIERRE	2 000	1,875%	2 040,4	-10,9	2 074,4	44,9	2 000,0
FR0013142536	2026-03-30	CARMILA	4 000	2,375%	4 175,5	-51,5	4 069,2	-54,8	4 000,0
FR0013165677	2026-05-10	KERING	2 500	1,250%	2 491,0	2,2	2 520,8	27,5	2 500,0
FR0013176310	2026-05-30	VIVENDI	3 000	1,875%	3 019,8	-4,9	3 132,5	117,6	3 000,0
FR0013181906	2026-06-10	ICADE	3 000	1,750%	3 202,5	-46,1	2 954,0	-202,4	3 000,0
XS0541453147	2022-09-16	ORANGE	1 500	3,375%	1 452,8	28,9	1 660,2	178,5	1 500,0
XS0541787783	2022-09-16	TOTAL	2 500	3,125%	2 683,7	-103,6	2 756,3	176,2	2 500,0
XS0794245018	2022-06-15	ORANGE	2 000	3,000%	2 003,0	-2,1	2 183,0	182,1	2 000,0
XS0794392588	2019-06-20	MICHELIN	3 800	2,750%	3 929,2	-120,0	3 850,5	41,3	3 800,0
XS0827999318	2023-03-01	ORANGE	2 500	2,500%	2 723,5	-91,0	2 707,1	74,6	2 500,0
XS0830194501	2023-03-15	TOTAL	3 000	2,125%	2 983,5	9,3	3 216,8	224,0	3 000,0
XS0906792105	2021-03-19	THALES	2 900	2,250%	2 924,6	-17,5	3 044,3	137,2	2 900,0
XS0942388462	2023-06-12	UNIBAIL	3 500	2,500%	3 822,0	-125,9	3 807,1	111,0	3 500,0
XS0994990280	2021-11-19	TOTAL	2 000	2,125%	2 015,0	-9,2	2 118,0	112,2	2 000,0

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

XS1014704586	2021-01-13	BNP PARIBAS	1 300	2,250%	1 294,9	3,5	1 358,4	60,0	1 300,0	
XS1050846507	2024-04-02	AIRBUS GPE	3 000	2,375%	3 151,5	-66,5	3 258,0	173,0	3 000,0	
XS1233734562	2027-05-28	MICHELIN	2 500	1,750%	2 500,0	0,0	2 602,0	102,0	2 500,0	
AT0000A0DXC2	2026-03-15	AUTRI4.85%15MAR26	100	4,850%	109,8	-4,4	133,4	28,0	100,0	
BE6243180666	2019-12-16	ANH-BUSCH INB 2%19	11	2,000%	11,4	-0,2	11,2	0,1	11,0	
BE6265141083	2021-09-30	ANH-BUSCH 1,95%21	220	1,950%	228,1	-3,4	229,5	4,8	220,0	
ES00000126C0	2020-01-31	ESPAGNE 1,40%0120	850	1,400%	882,6	-24,3	866,7	8,5	850,0	
ES00000127H7	2020-07-30	ESPAGNE 1,15%0720	500	1,150%	512,7	-7,6	511,8	6,7	500,0	
FR0000570939	2019-10-25	OATPPMTZC25OCT19	450		153,1	177,2	452,2	121,9	450,0	
FR0000571150	2025-10-25	OAT6%25OCT25	425	6,000%	472,4	-4,4	590,3	122,2	425,0	
FR0010466938	2023-10-25	OAT4,25%25OCT23	100	4,250%	114,5	-1,9	121,0	8,3	100,0	
FR0010949651	2020-10-25	OAT2.50%25OCT20	850	2,500%	897,0	-16,9	897,3	17,2	850,0	
FR0011048966	2021-05-17	SUEZ 4,078%170521	200	4,078%	242,5	0,0	219,1	-23,4	200,0	
FR0011059088	2021-10-25	OAT3.25%25OCT2021	100	3,250%	115,3	-6,2	110,4	1,3	100,0	
FR0011196856	2022-04-25	OAT3%25APR2022	100	3,000%	99,1	0,6	111,2	11,5	100,0	
FR0011317783	2027-10-25	OAT2.75%25OCT27	1 000	2,750%	1 009,9	9,0	1 192,1	173,2	1 000,0	
FR0011337880	2022-10-25	OAT2.25%25OCT22	2 040	2,250%	2 115,0	-13,5	2 235,5	134,0	2 040,0	
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQ 2,125%1021	200	2,125%	221,6	0,0	211,5	-10,1	200,0	
FR0011347608	2019-10-22	SAGESS 1,75%221019	1 500	1,750%	1 513,7	-9,5	1 525,6	21,3	1 500,0	
FR0011486067	2023-05-25	OAT1.75%25MAY2023	1 100	1,750%	1 063,6	3,9	1 192,7	125,2	1 100,0	
FR0011561000	2021-09-06	SCHNEID2.50%6SEP21	200	2,500%	223,9	0,0	213,2	-10,7	200,0	
FR0011619436	2024-05-25	OAT2.25%25MAY24	900	2,250%	900,6	1,9	1 008,2	105,8	900,0	
FR0011746247	2019-05-25	CADES1.125%25MAY19	700	1,125%	695,8	2,7	704,4	5,9	700,0	
FR0011755156	2024-05-25	UNEDI2.375%25MAY24	400	2,375%	399,3	-4,1	446,0	50,8	400,0	
FR0011798115	2020-06-22	PRICARD2.0%22JUN20	100	2,000%	105,1	-2,8	103,1	0,7	100,0	
FR0011883966	2030-05-25	OAT2.50%25MAY2030	300	2,500%	300,2	-3,5	354,1	57,4	300,0	
FR0011962398	2024-11-25	OAT1.75%NOV2024	600	1,750%	602,1	3,6	658,0	52,3	600,0	
FR0012143451	2022-10-25	UNEDIC0.875%OCT22	500	0,875%	515,9	-5,9	517,6	7,6	500,0	
FR0012968337	2020-11-25	OAT0.25%25NOV20	400	0,250%	401,5	-0,4	406,0	4,9	400,0	
FR0013044294	2021-11-04	UNEDIC0.30%4NOV21	100	0,300%	99,9	0,0	101,5	1,5	100,0	
FR0013109006	2020-11-25	CADES0.05%25NOV20	100	0,050%	99,7	0,2	100,8	0,9	100,0	
FR0013131877	2026-05-25	OAT0.5%25MAY26	410	0,500%	410,4	0,5	414,5	3,7	410,0	
IE00BJ38CQ36	2022-03-15	IRELAND 0,8%150322	200	0,800%	205,0	-2,7	206,6	4,2	200,0	
IT0001174611	2027-11-01	ITALIE 6,50%27 TBO	100	6,500%	124,8	-3,9	130,9	10,0	100,0	
IT0003493258	2019-02-01	ITALIE 4,25%19	300	4,250%	300,4	-0,4	301,1	1,1	300,0	
NL0000102234	2037-01-15	NEDER4%15JAN37	100	4,000%	102,1	-2,6	155,1	55,6	100,0	
XS0411850075	2019-02-04	KONINKPN 7,5% 19	100	7,500%	127,1	0,0	100,8	-26,2	100,0	
XS0496481200	2020-03-23	RBS 5,5%230320	170	5,500%	210,3	0,0	180,6	-29,7	170,0	
XS0499243300	2020-04-09	CARREF.INDX RTG20	200	4,000%	229,9	-19,8	210,1	0,0	200,0	
XS0541909213	2019-09-16	BEI 2,50%0919 EMTN	1 140	2,500%	1 210,5	0,0	1 164,3	-46,2	1 140,0	
XS0543354236	2020-09-21	KPN 3.75%21SEP20	150	3,750%	174,3	0,0	159,5	-14,8	150,0	
XS0548803757	2020-10-22	BFCM4%22OCT2020	150	4,000%	174,7	0,0	159,9	-14,8	150,0	
XS0562852375	2020-11-25	BNPP3.75%25NOV20	50	3,750%	48,3	0,8	53,5	4,4	50,0	
XS0731681556	2019-01-21	VW INTL FI 3,25%19	200	3,250%	221,0	0,0	200,4	-20,6	200,0	
XS0790015548	2019-06-11	LINDE FINA 1,75%19	16	1,750%	16,7	-0,6	16,1	0,0	16,0	
XS0811554962	2020-08-04	HEINEKEN 2,125%20	200	2,125%	216,4	0,0	206,8	-9,7	200,0	
XS0873793375	2020-01-14	VW INTL FINAN 2%20	200	2,000%	214,0	-10,3	203,7	-0,1	200,0	
XS0934191114	2019-05-22	CARREFOUR 1,75%19	250	1,750%	259,9	-8,5	251,7	0,3	250,0	
XS0972513633	2021-02-15	AFD2.125%15FEB21	500	2,125%	551,0	0,0	524,7	-26,3	500,0	
XS1014773128	2021-01-14	BNG 1,875%140121	60	1,875%	61,5	-1,1	62,7	2,3	60,0	
XS1023268573	2021-01-25	BAYER 1,875%250121	180	1,875%	194,7	-8,7	185,7	-0,3	180,0	
XS1078760813	2019-06-19	UNICREDIT 1,5%19	100	1,500%	99,5	0,2	100,6	0,8	100,0	
XS1080078428	2019-12-13	ING 1.25%13DEC19	100	1,250%	100,3	-0,2	101,3	1,2	100,0	
XS1109802303	2020-09-11	VODAFONE GROU 1%20	200	1,000%	203,2	-1,5	202,6	0,9	200,0	
XS1135276332	2022-04-06	SHELL INT FIN 1%22	100	1,000%	99,8	-0,4	102,5	3,1	100,0	
XS1139091372	2021-11-19	LLOYDS BANK 1%21	200	1,000%	203,2	-1,0	203,0	0,7	200,0	
XS1169630602	2022-01-19	CASALNB0.875%JAN22	100	0,875%	99,5	-0,3	101,6	2,4	100,0	
XS1326536155	2022-10-15	AFD0.50%15OCT22	300	0,500%	299,0	0,2	305,2	6,0	300,0	
Obligations dans l'OCDE					209 334,7	-3283,2	218 177,6	11 437,3	202 572,0	
filiale		CARMA VIE	6 098		6 097,9	0,0	9 179,0	3 081,1	6 098,0	
filiale		LYBERNET	4 608		4 608,5	0,0	4 914,5	4 618,1	4 608,5	
		BCA EXPERTISE	1		0,6	0,0				
Action dans l'OCDE					10 706,9	0,0	14 093,5	7 699,3	10 706,5	
c. épargne		E L Carrefour			111,9	0,0	111,9	0,0	115,7	
FR0011046085		BNP PARIBAS DEPOSI			15 693,4	0,0	15 693,4	0,0		
FR0010137174		BNPP EU.VAL.CL.D2D			3 027,7	0,0	2 524,8	-503,0		
LU0089290844		PV DIVE.DYN.CD3DEC			3 020,1	0,0	2 666,4	-353,7		
FR0000931412		COVEA SECURITE G4D			352,7	0,0	350,4	-2,3		
FR0000931446		COVEA M.TERM.C 4D			1 019,3	0,0	1 015,5	-3,8		
LU1602576958		ELF			2 086,0	0,0	2 060,7	-25,3		
OPCVM dans l'OCDE					25 311,1	0,0	24 423,2	-888,0	115,7	
					260 221,6	-3 283,2	271 711,4	18 397,0	213 394,1	

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY ESSONNE

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°17 – Filiales et participations (en K €)

	Capital En nombre de parts	Réserves, report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A/ Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la société astreinte à publication										
1) Filiales (+ 50 %)										
CARMA VIE SA	*400 000*	*3 075*	*99,99%*	*6 098*	*6 098*	*0*	*0*	*64 283*	*340*	*60*
LYBERNET SAS	*4 304*	*55*	*100.00%*	*4 608*	*4 608*	*0*	*0*	*16 888*	*251*	*323*
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au § A										
a) Filiales françaises										
2) Participations non reprises au § A										
a) Participations en France										

Note n°18 – Echéances et délai de règlement des créances et des dettes

Echéance des créances :

	2018			2017
	Moins 1 An	Plus 1 An	Total	Total
Primes acquises non émises nettes	3 708		3 708	1 595
Assurés	426		426	426
Intermédiaires Assurances	3 699		3 699	7 782
Autres tiers	0		0	0
Créances nées d'opérations d'assurances directes*	**7 833**		**7 833**	**9 803**
Créances nées d'opérations de réassurance	**0**		**0**	**9 638**
Personnel	3		3	1
Etat organismes Sociaux	139		139	649
Débiteurs Divers*	3 212		3 212	1 782
Autres Créances	**3 354**		**3 354**	**2 432**
Comptes Courants	**0**		**0**	**761**
TOTAL	**11 187**		**11 187**	**22 634**

* Dont part des entreprises liées : 2 860 à moins d'1 an (2 784 en 2017)

Echéance des dettes :

	2018			2017
	Moins 1 An	Plus 1 An	Total	Total
Assurés	266		266	837
Intermédiaires d'Assurances	7 981		7 981	9 387
Autres tiers	0		0	0
Dettes nées d'opération d'assurances directes*	**8 247**		**8 247**	**10 224**
Réassureurs	**2 160**		**2 160**	**355**
Dettes envers Etablissements de crédit	**1 793**		**1 793**	**2 060**
Dépôts de garanties des clients	0	8 806	8 806	8 425
Personnel	1 601		1 601	1 319
Etat Sécurité Sociale	8 234		8 233	5 072
Créanciers Divers*	12 000		12 141	12 141
Autres Dettes **	**21 835**	**8 806**	**30 641**	**26 957**
TOTAL	**34 035**	**8 806**	**42 841**	**39 596**

* Dont part des entreprises liées : 2 964 K€ à moins d'1 an (4 185 K€ en 2017)
** Dont 1 942 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018 (1253 K€ de dettes nées d'opération d'assurance directe, 773 K€ de réassurance, 967 K € d'autres dettes et – 1 051 K€ de comptes courants)

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°19 – Provisions pour risques et charges (en K €)

	2017	AUGMENTA-TION	DIMINUTION	AUTRES MOUVE-MENTS	2018
Provision pour investissement	0	0	0		0
Indemnité de fin de carrière et retraite	1 003	157	0	7	1 167
TOTAL	**1 003**	**157**	**0**	**7**	**1 167**

* Les autres mouvements correspondent aux indemnités de fin de carrière relatives au personnel transféré à Cama dans le cadre de la fusion-absorption de la société Lybernet Assurances.

Note n°20 – Evolution de la sinistralité (en K€)

Exercice 2016	**2016**
Règlements	50 578
Provision sinistres	66 473
Total des sinistres	**117 051**
Cotisations acquises	**191 069**
S/C en %	**61%**

Exercice 2017	**2016**	**2017**
Règlements	67 944	48 235
Provision sinistres	18 324	54 860
Total des sinistres	**86 268**	**103 095**
Cotisations acquises	**191 069**	**183 212**
S/C en %	**45%**	**56%**

Exercice 2018	**2016**	**2017**	**2018**
Règlements	72 089	66 555	55 553
Provision sinistres	14 655	15 593	44 369
Total des sinistres	**86 844**	**82 148**	**99 922**
Cotisations acquises	**191 069**	**183 212**	**199 711**
S/C en %	**45%**	**45%**	**50%**

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif (en K€)

Actif	2018	2017
Intérêts Courus Non Echus	2 282	2 177
Frais d'acquisition Reportés	18 635	18 959
Différence de Remboursement à Percevoir	317	94
Charges Constatées d'Avances	1 811	1 854
TOTAL *	**23 045**	**23 084**

* Dont 487 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018(176 K€ d'intérêts non échus, 109 K€ de frais acquisition reportés et 201 K€ d'autres comptes de régularisation)

Passif	2018	2017
Amortissement Différence de remboursement	3 600	3 177
Produits constatés d'avance	0	0
Autres	0	0
TOTAL*	**3 600**	**3 177**

* Dont 171 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018

Note n°22 – Variations des fonds propres (en K €)

	31/12/2017	Affectation Imputation	Résultat 2017 Dividendes	Mouvements de l'Exercice	31/12/2018
Capital Social	23 270				23 270
Prime d'émission *	12 781			11 207	23 988
Réserves statutaires	4				4
Réserve de Capitalisation	0				0
Autres Réserves	15 436				15 436
Provisions règlementées	4			-4	0
Report à Nouveau	30 229		5 936		36 166
Résultat de l'exercice	5 936		- 5 936	5 533	5 533
TOTAL	**87 600**	**0**	**0**	**3 903**	**104 397**

*Dont 11 207 K€ de prime dans le cadre de la fusion-absorption de la société Lybernet Assurances.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°23 – Engagements donnés et reçus (en K €)

	2018	2017
Engagements reçus	**20 674**	**13 404**
Avals, cautions et garanties de crédits reçus	20 674	13 404
Titres reçus en garantie		
Autres engagements reçus		
Engagements donnés	**0**	**0**
Avals, cautions et garanties de crédits donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements don nés		

Note n°24 – Actionnariat

Le capital social de 23 270 000 € est composé de 1 525 627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions
Carrefour SA	762 916	50,00 %
Covea Coopérations	762 664	49,99 %
Autres	47	0,01 %
Total	1 525 627	100 %

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°25 – Compte de résultat technique non vie

FR.13.03 Compte de résultat par catégorie (non-vie & dommages	AFFAIRES DIRECTES– France													NON-VIE &	NON-VIE & DOMM CORP				NON-VIE &
	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		DOMMAGES CORPORELS	AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS.CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORTS	TOTAL			SUCCURSALES		TOTAL GENERAL
	FRAIS DE SOINS	AUTRES	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 30)	(cat. 31)	(cat. 34)		ACCEPTATIONS France pour les assureurs	LPS depuis la France	UE	HORS UE	
	20	Affaires directes	21	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes (total)	Affaires directes					
Résultat technique																			
Solde de souscription																			
Primes de l'exercice																			
Primes nettes																			
Primes et accessoires émis	5 409 450,98	9 736 723,28	21 215 309,32	22 550 755,51	38 938 958,26	41 571 306,53		5 126 889,98	3 101 563,57	6 361 684,19	6 621 624,21	34 456 694,30		195 090 960,13	5 841 661,26	20 430 884,01			221 363 505,40
Charges d'annulations		847 892,88	8 144,27	5 088 385,10	7 952 917,53	4 962 482,93		655 331,12	444 031,20	1 367 545,45	642 917,73	158 273,78		22 127 921,99		127 628,54			22 255 550,53
Ristournes																			
Primes a émettre nettes clôture																			
Primes a émettre nettes ouverture																			
Sous-total primes nettes	5 409 450,98	8 888 830,40	21 207 165,05	17 462 370,41	30 986 040,73	36 608 823,60	-	4 471 558,66	2 657 532,37	4 994 138,74	5 978 706,48	34 298 420,52	-	172 963 038,14	5 841 661,26	20 303 255,47	-	-	199 107 954,87
Variation de provision pour primes non acquises																			
Prov. primes non acquises clôture	101 261,73	31 762,64	-	1 091 328,53	2 141 777,60	17 263 819,17		263 892,60	216 351,42	71 666,13	51 776,61	9 841 080,77	82,10	31 074 819,50	-	20 834 585,03			51 909 404,53
Prov. primes non acquises ouverture	28 038,81	5 397,49	-	1 087 409,84	2 177 660,38	17 311 479,64		268 962,09	291 753,93	19 457,12	2 563,91	11 138 264,81	82,10	32 331 070,12	-	20 181 163,38			52 512 233,50
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	73 242,92	26 365,15	-	3 918,69	- 35 882,58	- 47 660,47		- 5 069,49	- 75 402,51	52 209,01	49 212,70	- 1 297 184,04	-	- 1 256 250,62	-	653 421,65			- 602 828,97
Sous total primes de l'exercice	5 336 208,06	8 862 465,25	21 207 165,05	17 458 451,72	31 021 923,31	36 656 484,07		4 476 628,35	2 732 934,88	4 941 929,73	5 929 493,78	35 595 604,56	-	174 219 288,76	5 841 661,26	19 649 833,82			199 710 783,84
Charge des prestations																			
Sinistres payes	2 961 579,90	331 326,00	1 624 749,27	23 232 601,68	26 774 825,48	20 000 000,80		1 426 396,75	1 918 878,66	636 385,03	1 534 258,71	8 883 760,53		89 330 762,81	288 263,73	3 960 665,72			93 579 692,26
Provisions pour sinistres clôture	514 810,07	641 000,00	4 325 915,75	83 646 240,52	5 854 808,12	19 927 733,27		15 631 399,12	8 947 285,57	1 293 327,00	883 015,12	5 349 089,35	-	147 014 623,89	616 844,09	1 616 424,51			149 247 892,49
Provisions pour sinistres ouverture	366 000,00	977 000,00	4 100 054,91	99 764 418,87	7 016 887,91	23 562 939,02		12 030 165,20	14 639 000,00	1 445 985,03	677 000,00	5 598 632,26	-	170 178 083,20	536 000,00	1 708 000,00			172 422 083,20
Prévisions de recours a enc. clôture				3 187 654,00	2 920 898,00	1 028 014,00			271 000,00	124 000,00				7 531 566,00					7 531 566,00
Prévisions de recours a enc.ouverture				1 946 925,33	3 818 889,88	891 600,08			24 000,00	108 000,00				6 789 415,29					6 789 415,29
Provisions pour égalisation clôture	8 435,15	10 616,31	-	-	-	460 000,00		132 201,00	-	-	-	-	-	611 252,46	-	-			611 252,46
Provisions pour égalisation ouverture	8 435,15	10 616,31	-	-	-	460 000,00		132 201,00	-	-	-	-	-	611 252,46	-	-			611 252,46
Autres provisions techniques clôture	152 410,00			12 745 992,00	261 753,00			58 481,32						13 218 636,32		-			13 218 636,32
Autres prov. techniques ouverture	156 410,00			12 607 852,43	563 578,22			57 267,69						13 385 108,34		-			13 385 108,34
Int. tech. inclus dans exercice																			
Participation aux bénéfices incorporées exercice																			
Capitaux constitutifs de rente (sinistres)																			
Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes)																			
Sous-total charge des prestations	3 013 637,66	251 267,59	2 036 107,20	16 301 941,53	23 051 643,78	12 968 260,27	-	975 502,64	- 201 329,97	653 674,26	1 773 141,41	9 300 147,94	41,19	70 124 035,50	365 031,02	4 312 730,80			74 801 797,33
Total solde de souscription	2 322 570,40	8 611 197,66	19 171 057,85	1 156 510,19	7 970 279,53	23 688 223,80		3 501 125,71	2 934 264,85	4 288 255,47	4 156 352,37	26 295 456,62	- 41,19	104 095 253,26	5 476 630,24	15 337 103,02			124 908 986,51
Charges d'acquisition et gestion nettes																			
Frais d'acquisition	1 041 044,03	5 539 694,83	12 825 512,32	4 262 412,27	7 685 712,04	7 917 088,16		861 049,80	565 857,22	3 989 658,49	1 740 502,45	21 758 891,37	-	68 187 422,98	-	13 542 833,95			81 730 256,93
Frais admin.	246 115,55	555 798,43	974 133,32	804 845,58	1 428 632,06	1 862 465,43		205 968,54	122 071,53	229 401,56	274 657,84	1 401 864,56	-	8 105 954,40	5 559 349,04	984 634,26			14 649 937,70
Aut.charges nettes de produits tech.	447,30	746,36	- 767 904,96	- 20 656,55	- 98 083,94	3 384,91		374,34	221,86	416,92	499,18	2 547,82	-	- 878 006,76	487,67	- 734 674,52			- 1 612 193,61
Subventions d'exploitation reçues																			
Total charges d'acquisition et gestion nettes	1 287 606,88	6 096 239,62	13 031 740,68	5 046 601,30	9 016 260,16	9 782 938,50		1 067 392,68	688 150,61	4 219 476,97	2 015 659,47	23 163 303,75	-	75 415 370,62	5 559 836,71	13 792 793,69			94 768 001,02
Solde financier																			
Produits des placements alloues	14 027,17	5 883,13	66 813,49	941 653,62	85 768,55	596 662,08		119 385,40	116 518,32	19 681,28	5 820,04	244 572,23	1,48	2 216 786,79	10 071,57	402 325,62			2 629 183,98
Dont revenus et autres produits de placements	19 815,32	8 310,73	94 383,27	1 330 215,69	121 159,91	842 867,53		168 648,35	164 598,21	27 802,53	8 221,61	345 492,03	2,09	3 131 517,27	14 227,48	568 340,45			3 714 085,20
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements	- 549,57	- 230,49	- 2 617,66	- 36 892,75	- 3 360,30	- 23 376,44		- 4 677,36	- 4 565,03	- 771,09	- 228,02	- 9 582,02	- 0,06	- 86 850,80	- 394,59	- 15 762,59			- 103 007,98
Dont charges des placements alloues	2 465,55	1 034,08	11 743,80	165 514,38	15 075,53	104 875,25		20 984,36	20 480,42	3 459,38	1 022,99	42 988,44	0,26	389 644,44	1 770,28	70 716,74			462 131,46
Dont frais externes et internes de gestion alloues	2 773,02	1 163,03	13 208,32	186 154,94	16 955,53	117 953,77		23 601,23	23 034,44	3 890,78	1 150,56	48 349,34	0,29	438 235,24	1 991,04	79 535,51			519 761,79
Total solde financier	14 027,17	5 883,13	66 813,49	941 653,62	85 768,55	596 662,08		119 385,40	116 518,32	19 681,28	5 820,04	244 572,23	1,48	2 216 786,79	10 071,57	402 325,62			2 629 183,98
Solde de réassurance																			
Primes cédées aux réassureurs	-	6 372,40	4 246 945,60	4 144 996,51	978 405,63	2 159 932,09		2 203 701,15	3 254,27	22 806,47	2 153 344,53	39 096,24	-	15 958 854,89	-	-			15 958 854,89
Part réass. dans prestations payées	-	51 129,17	227 764,85	3 424 376,12	413 329,51	925 706,61		285 814,26	37 237,22	96 816,73	384 655,23	455 776,52	-	6 302 606,22	-	-			6 302 606,22
Part réass. dans Prov. tech. clôture	-	264 524,24	-	40 113 014,62	300 437,04	2 514 011,76		8 972 719,91	2 036 920,77	100 887,00	379 431,26		-	54 681 946,60					54 681 946,60
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	-	248 796,14	-	50 955 524,57	289 737,52	5 359 647,71		6 845 346,54	1 762 470,77	207 843,68	126 530,79	172 951,00	-	65 768 848,72					65 768 848,72
Part réass. part. res. incorp. exerc.																			-
Part réass. dans part. aux bénéfices																			
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-		268 703,68	22 514,28		16 509,27	-	-	3 942,08	-	-	311 669,31	91 787,51	-			403 456,82
Total solde de réassurance	-	60 484,87	- 4 019 180,75	- 11 563 130,34	- 285 672,92	- 4 057 347,15	-	425 995,75	308 432,95	- 32 946,42	- 1 511 846,75	243 729,28	-	- 20 431 481,48	91 787,51	-			- 20 339 693,97
Total résultat technique	1 048 990,69	2 581 326,04	2 186 949,90	- 14 511 567,83	- 1 245 885,00	10 444 600,23		2 979 114,18	2 671 065,51	55 513,36	634 666,20	3 620 454,38	- 39,71	10 465 187,95	18 652,61	1 946 634,94			12 430 475,50

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes (en K€)

	France	Espace économique européen (hors France)	Hors Espace économique européen
Affaires directes	172 963	20 303	0

Note n°27 – Evolutions des provisions techniques (en K€)

	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		VARIATIONS DES PROVISIONS BRUTES	PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	
	2018	2017		2018	2017
Provisions Primes non Acquises	51 909	46 255	5 654	780	0
Provisions Sinistres à Payer	149 184	155 948	(6 764)	54 583	61 771
Prévision de Recours à Encaisser	(7 468)	(5 941)	(1 527)		
Provisions Risques en Cours	59	0	59		
Provisions Risque Croissant	152	156	(4)		
Provisions Pour Egalisation	611	479	132		
Provisions mathématiques de rentes	13 008	12 364	644		
TOTAL*	**207 455**	**209 261**	**(1 806)**	**55 363**	**61 771**

* Dont 23 639 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018 (5 701 K€ de provisions pour primes non acquises et 16 990 K€ de provisions pour sinistres)

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement (en K€)

PRODUITS	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2018	2017
Dividendes	383			383	747
Revenus des Autres Placements			5 685	5 685	4 965
Autres produits des placements			57	57	1
Produit Provenant de la Réalisation des Placements			1	1	1 300
Amortissements des décotes			128	128	23
Autres revenus financiers					
TOTAL*	**383**	**0**	**5 871**	**6 254**	**7 036**

* Dont 630 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018 (523 K€ de revenus des placements et 105 K€ des autres produits des placements)

CHARGES	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2018	2017
Frais de Gestion des Placements, Frais Financiers			797	797	717
Amortissements financiers			856	856	790
Perte Provenant de la Réalisation de Placements			175	175	0
Dotation réserve de capitalisation			0	0	0
Amortissement Immeubles					
Autres charges financières					
TOTAL*	**0**	**0**	**1 828**	**1 828**	**1 507**

* Dont 271 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018 (principalement 174 K€ de perte de réalisation de placements et 80K€ des autres charges de placements)

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°29 – Personnel (en K€)

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant.

	2018	2017
Charges de personnel		
Salaires	5 044	4 044
Pensions de retraite	161	433
Charges sociales	2 449	2 183
Commissions versées au personnel commercial		
Autres	871	436
Total	8 525	7 096
Personnel en ETP	94	87
Montant versé aux agences de travail temporaire	165	69
Personnel intérimaire en ETP	1	1

	2018	2017
Effectif moyen du personnel		
Direction	7	5
Cadres	65	60
Non cadres	34	33
Total *	106	98
Masse salariale (par catégorie)		
Direction	1 619	1 300
Cadres	5 447	3 141
Non cadres	1 445	2 655
Total	8 511	7 096

* Dont 4 salariés provenant de l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018

Note n°30 – Ventilation des commissions (en K€)

	2018		2017	
	Assurance directe	Acceptation	Assurance directe	Acceptation
Commissions d'Acquisition	**81 730**	**0**	**74 947**	**0**
Commissions d'Administration	**9 359**	**5 291**	**6 827**	**4 744**
Commissions de Gestion Sinistres	**15 430**	**31**	**14 482**	**37**
Autres Commissions techniques	**0**	**-403**	**0**	**-77**
- Commissions reçues des réassureurs	0	-403	0	-77
TOTAL *	**106 519**	**4 919**	**96 256**	**4 704**

* Dont 162 K€ concernant l'ancien périmètre Lybernet Assurances à fin 2018 en Assurance directe (242 K€ de frais d'acquisition, 231 K€ de frais d'administration et -312 K€ de commissions reçues des réassureurs)

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°31 – Produits exceptionnels (en K€)

	2018	2017
PRODUITS		
Dégrèvement taxe excédent de provision*	0	0
Reprise provision pour frais de personnel	0	0
Divers	7	91
TOTAL	**7**	**91**
CHARGES		
Rappel impôt	0	0
Cessions immobilisations	0	0
divers	474	520
TOTAL	**474**	**520**

Note n°32 – Charges non techniques (en K€)

	2018	2017
A néant		
TOTAL	**0**	**0**

Note n°33 – Participation et Charges d'impôts (en K€)

	2018	2017
Participation	**-7**	**20**
Charges d'impôt comptabilisées	**6 764**	**3 866**
Impôts sur les bénéfices	6 210	3 825
Taxe de 3% sur les dividendes versés	0	-595
Taxe sur excédent de provisions techniques	684	775
Crédits Impôts	-130	-139
Montant payé sur l'exercice	**3 818**	**3 345**
Montant restant dû	**2 389**	**-342**

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

AUTRES INFORMATIONS

Note n°34 – Opération de fusion-absorption

Suite à l'accord de l'ACPR du 23/12/2018, une fusion simplifiée par absorption de la société Lybernet Assurances par la société Carma a été réalisée, avec effet rétroactif au 01/01/2018, moyennant la prise en charge par la société absorbante de tous les engagements et de tout le passif de la société absorbée. La dissolution a été réalisée de plein droit sans liquidation de la société absorbée.

La fusion est intervenue sans attribution d'actions à la Société absorbante et sans augmentation de capital de cette dernière dans la mesure où le capital social de la Société absorbée est détenu intégralement par la Société absorbante.

En application du Titre III de l'annexe du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et du règlement n°2017-01 du 5 mai 2017 modifiant l'annexe susvisée, les apports ont été effectués sur la base de la valeur nette comptable des éléments d'actif et de passif figurant sur les comptes de la société absorbée au 31 décembre 2017.

L'actif net apporté par la société Lybernet Assurances à la société Carma s'établit à 13 206 K€.

La différence entre la valeur nette des biens apportés par Lybernet Assurances et la valeur nette comptable des titres de cette dernière dans les comptes de Carma constitue un boni de fusion s'élevant à :

- actif net apporté 13 206 K€
- valeur comptable des actions dans les livres de Carma 2 000 K€
- soit un boni de fusion de 11 206 K€

Le boni de fusion est enregistré dans les comptes de Carma en prime de fusion

Différence en termes de méthodologie

Le calcul des provisions techniques de l'entité Lybernet ont été différenciés de ceux de Carma.

Pour Lybernet les calculs sont restés sur la méthodologie de l'arrêté des comptes précédent, à savoir principalement à base de coût moyen du fait du très faible volume du portefeuille.

Pour Carma, les calculs sont principalement basés sur la moyenne de 3 méthodes (Chain-ladder, De Vylder et Taylor) en excluant les méthodes aberrantes (confère note 8 sur les provisions techniques).

Impact de la fusion sur le Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat de la société absorbée sont les suivants :

- les primes acquises pour 15 571 K€ (soit 8% du total des primes acquises en 2018)

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

- une charge de sinistre nette de réassurance de 7 511 K€ dont 8 962 K€ de prestations et frais payés et -1 451 K€ de provisions pour sinistres (soit 10% de l'ensemble fusionné)
- des produits financiers nets de charges pour 359 K€ (8 % du total)

Impacts de la fusion au Bilan

Les postes significatifs du bilan de la société absorbée sont :

A l'actif du bilan

- les placements financiers pour 25 851 K€ (10 % du total)
- les provisions pour sinistres cédées pour 6 043 K€ (11 % du total)
- les primes acquises non émises pour 2 748 K€ (74% du total)
- les autres débiteurs divers pour 1234 K€ (38% du total)

Au passif du bilan

- les provisions pour primes non acquises pour 5 701 K€ (11% du total)
- les provisions pour sinistres pour 16 990 K€ (12% du total)
- les dettes nées d'opérations d'assurance directe pour 1 253 K€ (15% du total)
- les dettes nées d'opération de réassurance pour 773 K€ (36% du total)
- les autres dettes pour 741 K€ (6% du total)

Note n°35 – Consolidations des comptes

Les comptes de la Société sont inclus :

- par intégration globale dans les comptes consolidés de CARREFOUR SA

RCS Nanterre 652 014 051 ayant son Siège Social 33 Av. Emile Zola 92649 Boulogne Billancourt Cedex

- par mise en équivalence dans les comptes combinés établis par la SGAM COVEA (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle COVEA – 86-90 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS).

Par ailleurs, Carma, société mère du groupe Carma, consolide le groupe assurantiel par intégration globale de ses filiales.

Note n°36 – Honoraires des Commissaires aux comptes

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans les comptes consolidés de Carrefour SA.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616

Note n°37 – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La société a comptabilisé un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 130.4 K€ au 31 décembre 2018.

Cette somme a été affectée au recrutement de nouveaux collaborateurs dans le cadre du plan de développement de la société. Le crédit d'impôt est présenté au crédit de la ligne "impôts sur les bénéfices" dans le compte de résultat de la société.

Copie certifiée conforme
AP / 30/08/2019 12:15:20
N° de dépôt - 2019/13081 / 330598616